
 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>étaples sur mer — DESTINATION — BAIE DE CANCHE</p>
Délibération n° 23	Conseil Municipal du Lundi 28 juin 2021
Service Jeunesse	Domaine de compétence : 7.5 - Subvention
<p>Le Lundi Vingt Huit Juin deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 21/06/2021</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 30/06/2021</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur GHESELLE Bernard, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoint</b>, Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur BOUVILLE Jean Pierre, <b>Conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Christelle BEURAIN à Madame TILLIER Nathalie, Monsieur Grégory HURTREL à Madame GOSSELIN Justine, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants</b> : 29</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Maxime GUERVILLE.</p>
<p>Objet : Dispositif de bourse au permis de conduire automobile « L'engagement, c'est permis ».</p>	
<p>Rapporteur : M. Charles LANQUETIN, Adjoint</p>	
Synthèse de la délibération :	Mise en place d'une bourse aux permis de conduire pour les jeunes de 18 à 25 ans

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**Vu** la commission n°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Etaples-sur-mer » en date du 8 juin 2021,

**Considérant** que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes ;

**Considérant** que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes ;

**Considérant** que son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière sur le territoire d'Etaples-sur-mer ;

**Considérant** que pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la ville d'Etaples-sur-mer souhaite mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable.

**Considérant** que cette bourse s'adresse à 8 jeunes de la Ville d'Etaples-sur-mer par an et sera attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes :

- résider sur le territoire de la Ville d'Etaples-sur-mer et être âgés de 18 à 30 ans et majoritairement dans le Quartier de la Renaissance,
- être inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle,
- avoir effectué un engagement citoyen de 105 h auprès d'une association du Pas de Calais dans les thématiques suivantes : jeunesse ; éducation populaire, culturelle, artistique, sportive, environnementale et caritative.

**Considérant** que cette bourse consiste en la prise en charge par la Ville d'Etaples-sur-mer d'une aide forfaitaire de 1000€ (mille euros) versée directement à l'école de conduite pour une aide au coût de formation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à/aux auto-école(s) de la Ville d'Etaples-sur-mer,
- de fixer le montant de cette bourse à 1000€ par jeune,
- d'approuver la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de la-dite bourse,
- d'approuver le dossier d'inscription et la charte d'engagement du jeune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**La délibération est adoptée par 29 voix pour.**

Vu pour être affiché le 30 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.